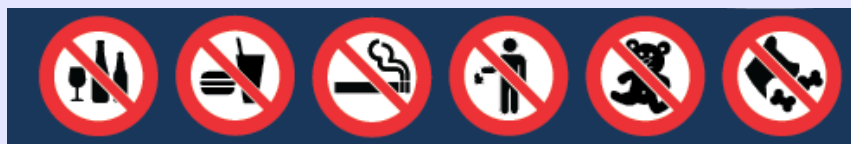




# PARC CANIN DE LORRAINVILLE



## DIRECTIVES AUX UTILISATEURS DU PARC CANIN :

En tout temps, pour accéder et utiliser le parc canin, le gardien du chien doit obligatoirement se conformer aux indications et directives et suivre les règles suivantes :

- Avoir en sa possession des sacs afin de ramasser, sans délai, les excréments de son (ses) chiens (s) et en disposer de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cet effet.
- Avoir le contrôle de son animal tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des limites du parc canin.
- Tenir le chien en laisse jusqu'à ce qu'il soit à l'intérieur des limites du parc canin. (Un maximum de deux chiens, par utilisateurs, est autorisé).
- S'assurer de refermer les portes du parc canin après y avoir accéder et les maintenir fermées.
- Superviser le comportement de son chien pour éviter toute blessure, morsure, aboiements et hurlements.
- S'assurer que le chien porte un médaillon indiquant qu'une licence valide est émise.
- S'assurer que tout chien est vacciné, vermifugé et exempt de tout parasite ou maladie.

## AVERTISSEMENTS

- Tout utilisateur assume l'entière responsabilité des risques liés à l'utilisation du site tant pour lui-même que pour son animal. Vérifier si vous possédez une assurance responsabilité couvrant votre chien.
- La municipalité de Lorraineville n'est aucunement responsable des blessures corporelles, de toute perte, dommage ou incident pouvant survenir lors de l'utilisation du site
- Adopter un comportement de bon citoyen : politesse, propreté, respect des autres et de la propriété publique.

**L'Accès au site est permis de 7 h à 22 h**

**En cas d'urgence: 911**